

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2019

N° 299/12/2019 : EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE ZAC BAS-PAYS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Daniel DONADIO, Christine MOLLIN, Gaël TABARLY.

Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°272 du 20 décembre 2018, portant adoption du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays 2019,

Vu la délibération n°163 du 18 juillet 2019, portant adoption du Budget Supplémentaire 2019 – Budget Annexe ZAC Bas Pays,

La Décision Modificative n°2 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2019.

Cette DM retrace essentiellement un ajustement budgétaire afin de permettre la régularisation d'une écriture d'ordre comptable de variation de stock suite à la cession de terrains commercialisables. Ces écritures n'entraînent pas de flux de trésorerie et sont équilibrées en dépenses et recettes.

En section de Fonctionnement :

- Afin d'ajuster la variation de stocks constatée suite aux cessions de parcelles commercialisables en 2019, il est nécessaire de procéder au financement supplémentaire en dépense de la nature comptable « variation de stocks de terrains aménagés » pour un montant de 170 k€.

En section d'Investissement :

- On retrouve en recette d'investissement l'inscription de l'écriture d'ordre équilibrée de 170 k€, ce qui permet de réduire d'autant le budget de l'avance de trésorerie effectuée par le budget principal.

Ainsi, le présent projet de DM n°2 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE BAS-PAYS 2019

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
FUNCTIONNEMENT	REEL	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-105 000	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	65 000	
		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>			<i>-105 000</i>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>		
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 000				
		<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>			<i>170 000</i>	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				65 000	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		65 000

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL				16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-170 000	
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>			<i>0</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		
	ORDRE				040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	170 000	
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>			<i>0</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				0	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0

TOTAL DEPENSES	65 000	TOTAL RECETTES	65 000
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Le budget 2019 du budget annexe ZAC Bas Pays s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative n°2	TOTAL
Investissement	2 745 403,00	0,00	0,00	2 745 403,00
Fonctionnement	4 149 892,00	222 688,61	65 000,00	4 437 580,61
Total	6 895 295,00	222 688,61	65 000,00	7 182 983,61

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe ZAC Bas Pays 2019, avec la convocation de la présente séance.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 au Budget annexe ZAC Bas Pays 2019, telle que présentée ci-dessus.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 3.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

